



## **Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le 11 décembre 2025.**

Lors du caucus du 8 décembre dernier, le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a pris la décision de concentrer ses efforts pour l'aménagement de deux (2) patinoires sur le site de la municipalité.

Cette décision a été rendue pour les raisons suivantes :

- Rapatrier les activités sur les terrains que possèdent la municipalité;
- Aménager une deuxième patinoire de patins libre afin que les plus grands et les plus petits puissent profiter de cette activité en toute sécurité;
- Éviter d'être à la merci de dame nature ...gel / dégel;
- Respecter la qualité de vie des résidents de la patinoire sur le canal qui était aménagée en bordure de leur résidence;
- Animer les infrastructures appartenant à la municipalité.
- Favoriser les activités en lien avec les familles de la municipalité;

Nous vous rappelons que cette décision s'inscrit dans notre engagement de s'assurer d'une bonne gestion de la municipalité, de s'assurer des milieux de vie sécuritaires pour les familles et pour la communauté tout en gardant à l'esprit notre désir de développer des projets afin de faire avancer notre municipalité ensemble.

Nous vous remercions de votre collaboration et demeurons disponibles pour toute information additionnelle.

*Jacques Desmarais*  
Au nom du conseil municipal